

Règlement du jeu concours Diagamter

«Chaque jour, gagnez un diagnostic immobilier de votre choix»

Article 1 :

Les sociétés organisatrices

SOCIETE	CAPITAL	SIEGE SOCIAL	RCS de	N° RCS
Sarl Global Diag	10.000 €	102 Chemin des Sablons - 59242 Genech	Lille	498 357 490
SAS Sodimo	20.000 €	52 Rue D Erquinghem - 59280 Armentières	Lille	792 166 530
SASU Lebdiag	7.500 €	21, Ave Le Corbusier - 59000 Lille	Lille	795 366 806
Sarl FL Diag	8000 €	94 Rue de la Liberté - 59650 Villeneuve- d'Ascq	Lille	498 001 023
EP Diag	1000 €	243 Rue de la Source - 62161 Mareuil	Arras	794 847 459

Organisent , à l'occasion du salon ImmoTissimo qui se déroulera à Lille (Nord), au Grand Palais 1 Boulevard des Cités Unies du 14 mars au 16 mars 2014, un jeu concours avec tirage au sort intitulé : «Chaque jour, gagnez un diagnostic immobilier de votre choix »

Article 2 : Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à tous visiteurs qui auront remis sur le stand Diagamter N° I27AB au Grand Palais entre le 14 et le 16/03/2014, dans l'urne prévue à cet effet, le bulletin de participation dûment rempli.

Article 3 : Ce jeu est doté des lots suivants : 3 réalisations de diagnostics immobiliers tel que électricité, gaz, amiante, plomb et DPE (diagnostic performance énergétique)équivalent à un montant de 500 euros TTC (cinq cent euros toute taxe comprise) chacun effectués dans un délai maximum de 3 (trois) mois après le salon. Un lot sera remis chaque jour durant le salon, soit vendredi 14 mars, samedi 15 mars et dimanche 16 mars. La dotation ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 : Le lot sera attribué après tirage au sort d'un bulletin dûment rempli, validé et déposé au plus tard avant 18h 30 le vendredi 14 mars, le samedi 15 mars et le dimanche 16 mars 2014. Un bulletin déposé dans l'urne ne participant qu'au tirage du jour de dépôt. Le tirage au sort se déroulera sur le stand à 18h 30 le vendredi 14 mars, le samedi 15 mars et le dimanche 16 mars 2014 en présence d'un responsable de Global Diag ou de Sodimo ou de Lebdiag ou de FL Diag ou de EP Diag.

Article 5 : Tout bulletin raturé, illisible, incomplet ou déposé dans l'urne après le 16 mars 2014 à 18h 30 sera considéré comme nul.

Article 6 : Le gagnant sera informé personnellement par Diagamter dans un délai maximum de 8 (huit) jours après le tirage au sort.

Article 7 : Le gagnant devra faire connaître par écrit (courrier, mail) après avoir été prévenu au plus tard le 24 mars 2014, son intention d'accepter le lot. A défaut le lot sera considéré comme perdu et la société organisatrice pourra en disposer comme bon lui semble, le gagnant n'ayant droit à aucune compensation.

Article 8 : Un même participant ne pourra jouer (remplir et déposer un bulletin de participation) qu'une seule fois par jour le vendredi 14 mars, le samedi 15 mars ou le dimanche 16 mars 2014. Un gagnant ne pourra rejouer. Le non respect de ces clauses entraîne la nullité de tous bulletins déposés au nom de ce participant.

Article 9 : Le gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, adresse et photographie, dans toute manifestation ou publication promotionnelle liée à la présente opération, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 10 : Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 11 : La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé en l'Etude de Maître Gobert, Huissier de justice 7 Rue des Fabricants, 59100 Roubaix et la renonciation à toute réclamation. Une copie du présent règlement est disponible dans les locaux des sociétés organisatrices et sur le stand Diagamter le vendredi 14 mars, le samedi 15 mars et le dimanche 16 mars 2014.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu, effectuée par courrier au siège de l'une des sociétés organisatrices. Les frais postaux (tarif lent) liés à cette demande seront remboursés sur demande.

Article 12 : Protection des données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales... Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément à la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données collectées les concernant auprès de l'une des Sociétés Organisatrices :

SOCIETE	CAPITAL	SIEGE SOCIAL	RCS de	N° RCS
Sarl Global Diag	10.000 €	102 Chemin des Sablons - 59242 Genech	Lille	498 357 490
SAS Sodimo	20.000 €	52 Rue D Erquinghem - 59280 Armentières	Lille	792 166 530
SASU Lebdiag	7.500 €	21, Ave Le Corbusier - 59000 Lille	Lille	795 366 806
Sarl FL Diag	8000 €	94 Rue de la Liberté - 59650 Villeneuve- d'Ascq	Lille	498 001 023
EP Diag	1000 €	243 Rue de la Source - 62161 Mareuil	Arras	794 847 459